



**Réponses de la FNME CGT  
à la Consultation publique  
de la Commission de régulation de l'énergie  
du 14 septembre 2016  
relative aux prochains tarifs d'utilisation  
des terminaux méthaniers régulés.**

**Question 1** Etes-vous favorable au cadre de régulation envisagé par la CRE pour la période ATTM5 ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 2** Etes-vous favorable à la création d'un poste à 100 % au CRCP permettant de couvrir les recettes supplémentaires liées aux hypothèses de souscriptions retenues dans les délibérations tarifaires ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 3** Etes-vous favorable à la couverture des revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux à hauteur de 75 % au CRCP, au lieu de 50 % aujourd'hui ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 4** Etes-vous favorable à la création d'un poste permettant de recouvrer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé concernant les coûts mutualisés associés aux services non régulés, couvert à 100 % au CRCP ?

**Oui, nous y sommes favorables, nous constatons que la CRE envisage d'ajuster la demande d'Elengy en corrigeant le montant des charges transférées aux activités non régulées. Nous ne souhaitons pas qu'un tel ajustement, s'il s'avérait excessivement sévère, prive l'entreprise de ressources nécessaires au fonctionnement des activités régulées. La proposition de porter les écarts sur les charges mutualisés au CRCP modère ce risque.**

**Question 5** Avez-vous des observations sur le bilan de l'ATTM4 et les demandes tarifaires des opérateurs pour l'ATTM5 ?

**La baisse des charges d'exploitation observée sur l'ATTM4 suscite des inquiétudes quant aux moyens minimaux qui auraient dû être engagés pour que ni la sécurité ni le développement futur ne soient hypothéqués, et ce même au regard des incertitudes du site de Fos Tonkin dont l'activité camions est en plein développement.**

**Question 6** Que pensez-vous de la méthode de calcul envisagée par la CRE pour fixer le taux de rémunération des actifs des terminaux méthaniers ?

**Nous sommes opposés à ce que le calcul s'appuie sur l'ATRT même majoré de 200 points de base, au sens que ces deux activités si complémentaires soient elles sont totalement indépendantes.**

**Question 7** Que pensez-vous du niveau du taux de rémunération envisagé par la CRE pour rémunérer la base d'actifs régulés des terminaux méthaniers ?

**La baisse annoncée fait craindre une répercussion sur le niveau d'investissements. En outre, la direction cherchera à compenser la perte de résultat correspondante par des économies sur les charges d'exploitation, tant en "hommes" qu'en termes industriels (maintenance et sécurité).**

**Question 8** Etes-vous d'accord avec les ajustements envisagés par la CRE sur les charges d'exploitation demandées par les opérateurs ?

**La demande des opérateurs est dans la moyenne, elle est donc acceptable. Cependant, nous insistons sur le fait que les éventuels ajustements doivent correspondre à des postes de dépenses ou de recettes clairement identifiés, et ne devraient en aucun cas affecter les effectifs et les moyens matériels de fonctionnement, le personnel des terminaux subissant déjà de fortes tensions liées à la charge et dégradations de leurs conditions de travail.**

**Question 9** Etes-vous favorable à création d'un service de base selon les modalités proposées par les opérateurs ?

**Oui, nous sommes favorable à un service de base selon les modalités proposées par les opérateurs, dans la mesure où il faut ouvrir et rendre attractives les capacités de regazéification.**

**Question 10** Etes-vous favorable à la mise en place d'une option bandeau ? Les modalités proposées par les opérateurs vous paraissent-elles acceptables ou souhaiteriez-vous, comme la CRE, qu'elles conservent les flexibilités associées au service bandeau actuel ? Quel devrait être le tarif de cette option selon vous ?

**Le service bandeau n'a été souscrit qu'une fois en 2015 et pas du tout 2016 sur les terminaux d'Elengy ...est-il nécessaire de le reconduire... la forme de l'option complémentaire du service de base peut être une bonne solution. Le tarif maximum de cette option ne doit pas excéder 0,05€/MWh pour ne pas concurrencer le service continu.**

**Question 11** Etes-vous favorable au maintien du service « spot » dans les conditions proposées par les opérateurs, et à la tarification proposée par les opérateurs ?

**Oui, nous sommes favorables au maintien du service spot, qui permet d'accueillir des cargaisons avec de courts préavis et la solution d'une tarification variable en fonction de l'activité mensuelle de chaque terminal paraît appropriée.**

**Question 12** Etes-vous favorable au traitement tarifaire du chargement de camions envisagé par la CRE ?

**Oui, la solution de la clé de répartition comptable doit permettre la tarification la plus juste.**

**Question 13** Etes-vous favorable à la pérennisation du service de stock dédié au terminal de Montoir, avec un niveau de stock dédié porté à 625 GWh ?

**Oui nous sommes favorables à la pérennisation de ce service, afin d'offrir le maximum de flexibilité aux terminaux.**

**Question 14** Etes-vous favorable à la pérennisation du service de stock dédié au terminal de Fos Cavaou ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 15** Etes-vous favorable à l'introduction d'un terme de quantité stockée (TQS) permettant aux opérateurs de commercialiser la part de stock dédié correspondant aux capacités non souscrites des terminaux ?

**Nous souhaitons avant de nous prononcer, attendre le retour d'expérience de la concertation GNL dont le bilan doit être présenté avant le 31/10/2016 La distribution du stock dédié, y compris les capacités non souscrites est un bon moyen de « valoriser » ce stock, cependant il ne faut pas qu'il entre en concurrence avec des produits proposés par les opérateurs de stockage (Storengy et TIGF)...**

**Question 16** Etes-vous favorable à la pérennisation du service de pooling des capacités intramensuelles des terminaux ?

**Oui, la pérennisation du service de pooling semble séduisante, cependant, comme pour la question 15 il aurait été souhaitable que le bilan devant être présenté en concertation GNL soit exposé antérieurement à la date butoir de consultation !**

**Question 17** Etes-vous favorable à la suppression du terme de régularité ?

**Oui nous y sommes favorables car d'une part les capacités de regazéification sont très largement excédentaires, le terme de régularité calculé à posteriori n'est pas assez incitatif, et d'autre part les stockages souterrains jouent pleinement leurs rôles lors des entrées estivales.**

**Question 18** Etes-vous favorable, comme l'envisage la CRE, à la suppression du terme d'utilisation des capacités de regazéification ?

**Non, cela encouragerait les opérateurs à ne pas remplir leurs souscriptions.**

**Question 19** Etes-vous favorable à un rééquilibrage entre les termes fixes et les termes variables pour les opérations de rechargements de navires ?

**Oui, cette proposition reflète mieux les coûts d'une opération de rechargement tout en gardant un prix équivalent au prix actuel.**

**Question 20** Etes-vous favorable à une harmonisation des termes de nombre d'accostages entre les terminaux de Montoir et de Fos Cavaou ?

**Oui, cette mesure harmonise les tarifs des 2 terminaux d'Elengy, aptes à recevoir tout type de navires.**

**Question 21** Etes-vous favorable à une baisse de 0,5 % à 0,3 % du terme de prélèvement de gaz en nature au terminal de Montoir de Bretagne ?

**Non, nous ne sommes pas favorables à cette baisse dans la mesure où le terminal de Montoir dispose des regazéifieurs à combustion submergée et des réchauffeurs eau de Loire, certes utilisés dans des conditions climatiques particulières mais qui contribuent à la disponibilité de l'outil industriel et à la sécurité d'approvisionnement.**

**Question 22** Etes-vous favorable à la proposition des opérateurs de permettre la réservation d'opérations de rechargements de navires dès l'établissement du programme annuel ?

**Oui, nous sommes favorables à cette proposition qui répond à la demande des utilisateurs, permet d'accroître l'attractivité des terminaux régulés et contribue à la sécurité d'approvisionnement.**

**Question 23** Etes-vous favorable à la proposition de Fosmax LNG de permettre la réservation d'opérations de transbordements en intra-annuel, après l'établissement du programme annuel ?

**Oui, nous sommes favorables à cette proposition qui harmonise les règles des terminaux d'Elengy, ne nuit pas aux opérations de déchargement et renforce de fait leur attractivité.**

**Question 24** Etes-vous favorable à la proposition des opérateurs de permettre la programmation d'opérations de déchargements à la maille intra-annuelle, via le CS1 ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 25** Etes-vous favorable à la proposition des opérateurs de permettre la reprogrammation d'opérations de déchargements ayant été annulés avec un préavis suffisant, via le CS2 ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 26** Partagez-vous l'analyse de la CRE concernant la date butoir d'annulation d'une cargaison pour que cette annulation vienne rémunérer le CS2 de l'expéditeur concerné ?

**Oui, nous y sommes favorables.**

**Question 27** Etes-vous favorable, comme la CRE, à permettre à Fosmax LNG de commercialiser les 10 % de capacité primaire aujourd'hui réservés au court terme ?

**Oui, nous sommes favorables à la suppression de cette contrainte, afin qu'un acteur désireux d'acheminer du GNL en France ou en Europe puisse utiliser le terminal de Fos Cavaou..**

**Question 28** Avez-vous d'autres remarques concernant l'élaboration des tarifs ATTM5 ?

**Nous souhaitons que l'évolution de l'ATTM5 permette de développer l'activité des terminaux régulés, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement, mais sans pour autant porter atteinte au développement et à la pérennité des autres infrastructures gazières régulées.**

**Le développement des nouveaux usages du GNL terrestre pour alimenter des process plus respectueux de l'environnement ne doit se faire qu'à la condition qu'il n'existe pas de réseau d'infrastructure à proximité, afin de ne pas nuire à la collectivité. Cette question devra être examinée et encadrée par la loi pour ne pas créer d'effets d'aubaines de courts termes.**

**Enfin, le nouveau tarif ATTM5 ne doit pas être un vecteur de gains de productivité qui mettrait en danger l'outil industriel et indirectement les femmes et les hommes qui y travaillent.**